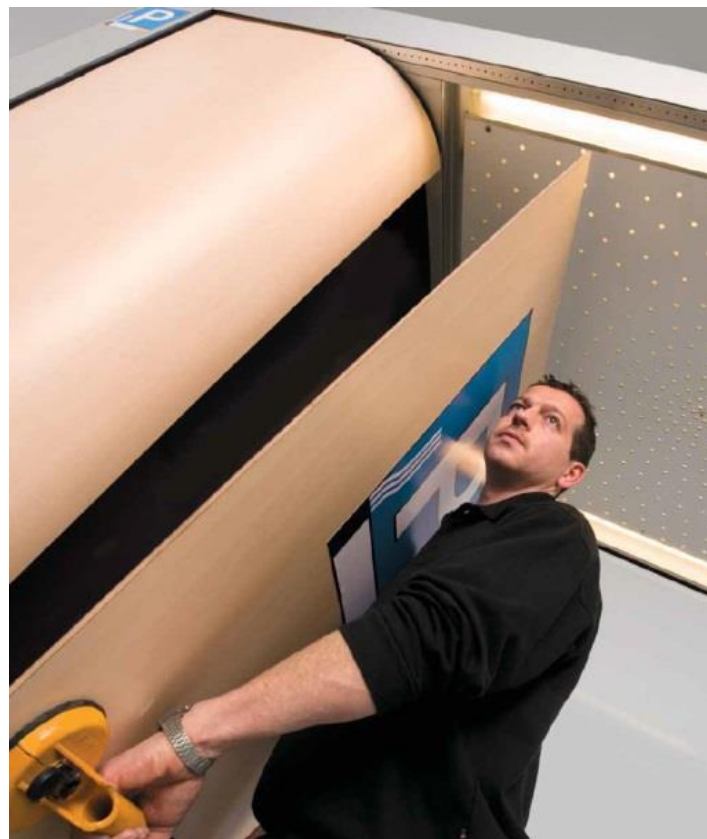


Nous garantissons un service optimal

Nous sommes également à votre disposition après l'installation de la cabine/du purificateur d'air : Nous nous engageons à inspecter régulièrement votre cabine/épuration d'air et à remplacer les unités de filtration contaminées.

La directive VDI 6022 définit l'étendue des travaux nécessaires à l'entretien et à l'inspection des installations de ventilation et de climatisation avec et sans chambres d'humidification. Selon cette norme, ces deux activités doivent faire l'objet d'un cours et d'un examen final. Les inspections hygiéniques de ces installations ne peuvent être effectuées que par des ingénieurs, des techniciens et des contremaîtres qui ont passé l'examen prévu dans la partie B de la norme susmentionnée.

Selon la taille de la cabine et l'intensité de son utilisation, nos techniciens de service formés selon la norme VDI 6022 effectuent deux à trois contrôles de service par an. Ils vérifient alors le fonctionnement de la cabine, mesurent les valeurs de l'air évacué et remplacent les unités de filtration contaminées.



Service A (Après 6 mois pour ST.203 ; 4/8 mois pour ST.266/328/453)

- Contrôle selon VDI 6022
- Contrôle fonctionnel de la mécanique et de la maintenance
- Contrôle de sécurité de l'installation électrique
- Contrôle des unités de ventilation
- Contrôle de la ventilation
- Remplacement du préfiltre
- Contrôle de l'unité de filtration à 6 filtres* quant aux dommages, à l'encrassement et au fonctionnement
- Contrôle de la sécurité
- Remise en service

Service B (après 12 mois à partir de la mise en service)

- Contrôle selon VDI 6022
- Contrôle du fonctionnement de la mécanique et de la maintenance
- Contrôle de sécurité de l'installation électrique
- Contrôle de l'unité de ventilation
- Remplacement de l'unité de filtration à 5 filtres* (unité à charbon actif tous les 24 montages)
- Contrôle de la sécurité juridique

- Contrôle visuel
- Remise en service

Système de filtration puissant à 6 niveaux :

1. Pré-filtre G4 pour les gros particules >0.01mm (cheveux, Pollen, etc.)
2. Filtre F7 pour fines particules (cendre, bactéries, fumée, virus etc)
3. HEPA filtre H14 selon EN 1822 (taille des particules les plus pénétrantes 0.0001 et 0.0003mm)
4. Filtre à charbon actif (filtration des gaz, vapeurs et odeurs)
5. Filtre spéciale pour piéger les aldéhydes
6. Filtre à charbon actif imprégné pour neutraliser les odeurs